

Dossier suivi par : GUILLET Amaury

Tel : 04 37 43 40 70

Mail : contact@fredon-aura.fr

Objet : Inspection phytosanitaire – Feu Bactérien 2025

Pièces jointes : Livret d'information de l'inspection phytosanitaire

Aux communes concernées par le plan de surveillance Feu bactérien en environnement de pépinière

Madame, Monsieur,

Le feu bactérien, ou *Erwinia amylovora*, est une maladie bactérienne dangereuse pour les arbres fruitiers à pépins (pommier, poirier, néflier, cognassier) et les maloidés d'ornement (amélanchier, cognassier du japon, Cotoneaster, aubépine, Pyracantha, sorbier, alisier, cormier, Photinia davidiana, pommier et poirier d'ornement).

Les signes de présence les plus aisés à reconnaître sont un flétrissement des jeunes pousses et bouquets floraux qui prennent une teinte brune-noire sur poirier ou rousse sur pommier et végétaux d'ornement.

Dans le cadre d'une mission déléguée par la DRAAF SRAI Auvergne Rhône Alpes, FREDON Auvergne Rhône-Alpes met en place une surveillance du feu bactérien dans les environnements de pépinières de certaines communes du département. Cette surveillance conditionne la délivrance du Passeport Phytosanitaire nécessaire à la circulation des végétaux sensibles à cette maladie.

Une inspectrice de FREDON interviendra donc sur votre commune (tout ou partie en fonction des zones concernées par les environnements de pépinières). Ils seront présents entre mi-août et début septembre prochain.

Ils réaliseront une observation visuelle des végétaux sensibles présents sur les bords de route, de chemins, dans les espaces verts et haies présents sur la commune, et dans les vergers de pommiers/poiriers si présence. Ils porteront un gilet de signalisation ainsi qu'une carte d'appartenance à FREDON.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sentiments les meilleurs.

FREDON Auvergne Rhône Alpes

Siège social

2, allée du Lazio

69800 SAINT PRIEST

04.37.43.40.70

contact@fredon-aura.fr

SIRET : 392 283 594 00035

APE : 9411 Z

Fédération membre de FREDON

France - Réseau des FREDON et

FDGDON

www.fredon.fr/aura

Responsable technique

Amaury GUILLET



Références réglementaires :

Code Rural et de la Pêche Maritime, section III contrôle sanitaire des végétaux

Règlement d'exécution (UE) 2019/2072 de la commission du 28/11/2019